



-4175-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 12 juillet 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 juin 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Travaux de réfection aéroport
 - 4.2 Félicitations aux athlètes
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
 - 5.2 Appui Club Quad HCN - Construction d'un ponceau sur la rivière Henshaw - Programme de vitalisation de la MRC Haute-Côte-Nord
 - 5.3 Réfection quai – Mandat surveillance acoustique des mammifères marins
 - 5.4 Hangars à l'aéroport - Mandat procureur



6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 OMH Forestville — Octroi d'unités de Supplément au loyer d'urgence

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Ajout de lumières de rues
- 9.3 Projet construction nouvelle rue - Plan et devis et surveillance des travaux
- 9.4 Étude préliminaire prolongement d'une nouvelle rue - Mandat
- 9.5 Soumission - Préparation du terrain et pavage dôme à sel
- 9.6 Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien – Réfection côte de la 1^{re} Avenue
- 9.7 Mesure de contrôle carrières sablières - Location de caméras
- 9.8 Dôme à sel - Honoraires supplémentaires EMS

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard
- 12.2 Réfection de la piscine - Mandat FNX innov

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Taux d'intérêt et pénalités sur tous les comptes en souffrance

- 13.5 Marges de crédit temporaire - Projet de réfection de l'aéroport et du quai
- 13.6 Autorisation de déplacements
- 13.7 Aide financière
- 13.8 Démolition immeuble désaffecté

14. Ressources humaines

- 14.1 Engagement poste de pompier



14.2 Engagement pompier permanent

15. Actes législatifs

15.1 Adoption du règlement # 2022-305

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-220712-180

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 14 juin 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Appui Club Quad HCN - Construction d'un ponceau sur la rivière Henshaw - Programme de vitalisation de la MRC Haute-Côte-Nord

R-220712-181

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville reconnaît l'importance du maintien d'un lien trans-Côte-Nord pour les véhicules hors route (VHR) et que la rupture de ce lien est préjudiciable pour nos communautés et nos entreprises;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du projet proposé par le Club Quad HCN et qu'elle accepte que ce projet fasse l'objet d'un dépôt au programme de vitalisation municipale de la MRC HCN;

CONSIDÉRANT que ce projet est porteur pour nos communautés et qu'il sous-entend le développement de la pratique VHR et l'essor du tourisme sur la Côte-Nord;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'appuyer le Club Quad HCN dans leurs démarches afin d'obtenir une aide financière pour la construction d'un ponceau sur la rivière Henshaw et de l'autoriser à déposer le projet auprès de la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation municipale.

Réfection quai – Mandat surveillance acoustique des mammifères marins

R-220712-182

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir des autorisations des ministères (provincial et fédéral) afin de réaliser les travaux de réfection du quai municipal.

CONSIDÉRANT que l'obtention de ces autorisations implique qu'une surveillance des mammifères marins soit réalisée pendant les travaux pour qu'une interruption de ces derniers soit demandée s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT que cette surveillance doit être visuelle et acoustique si les travaux sont réalisés à l'automne;



CONSIDÉRANT que la Ville a déjà accordé le mandat de surveillance visuelle à ROMM et que cette entreprise travaillera en collaboration avec celle qui fera la surveillance acoustique;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé et a reçu deux propositions pour la surveillance acoustique, soit celle de MTE Instruments et celle de Mérinov qui sont pratiquement comparables en termes de budget, mais que l'une d'entre elles est plutôt intermittente puisqu'il s'agit de monitoring à distance;

CONSIDÉRANT que si les besoins devaient être réévalués en 2023, la Ville demandera un ajustement de l'offre de services;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater l'entreprise Mérinov au montant maximum de 70 627.00 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser la surveillance acoustique de mammifères marins à l'automne 2022;

Il est également résolu que la proposition révisée du 11 juillet 2022, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Hangars à l'aéroport - Mandat procureur

R-220712-183

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté une résolution afin d'accepter le bail # 20161213 permettant la location d'espace sur les terrains situés sur l'aéroport;

CONSIDÉRANT que deux des quatre propriétaires d'hangars érigés sur l'aéroport ont signé le bail de location;

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire qui n'a pas signé de bail à procéder à la sous-location de son hangar qui est utilisé à des fins autres qu'aéronautiques;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Tremblay, Bois, avocats, afin de régulariser les baux en vigueur ainsi que les baux à signer. Il est également résolu d'accepter l'offre de service de 2 500 \$, plus taxes applicables et débours.

OMH Forestville - Octroi d'unités de Supplément au loyer d'urgence

R-220712-184

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 3.1 de cette loi les programmes que la Société met en œuvre peuvent notamment prévoir le versement par la Société d'une aide financière sous forme de subvention;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du cinquième alinéa de l'article 3.1 de cette loi, lorsque des circonstances exceptionnelles l'imposent, la Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, mettre en œuvre tout programme spécial ou apporter toute modification à un programme existant afin de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles;



CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet alinéa les conditions ou règles d'attribution peuvent alors différer de celles prescrites aux règlements pris en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Société désire aider les ménages dans le besoin à obtenir des logements dont les loyers sont proportionnés à leur revenu;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la Société souhaite verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la capacité de payer du ménage occupant ce logement;

CONSIDÉRANT que, par le décret # 806-2021 du 10 juin 2021, la Société est autorisée à mettre en œuvre le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;

CONSIDÉRANT que ce programme remplace le Programme d'aide d'urgence 2004 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs et autorisé par le décret # 101-2004 du 11 février 2004 et modifié par le décret # 136-2004 du 25 février 2004 et 985-2018 du 3 juillet 2018 ainsi que le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités, connaissant une pénurie de logements locatifs, autorisé par le décret # 461-2005 du 11 mai 2005 et modifié par les décrets # 209-2014 du 5 mars 2014, 451-2018 du 28 mars 2018, 985-2018 du 3 juillet 2018, 649-2019 du 26 juin 2019, 515-2020 du 13 mai 2020, 598-2020 du 10 juin 2020 et 928-2020 du 9 septembre 2020;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer à la Société d'habitation du Québec que la Ville de Forestville accepte les 2 unités supplémentaires dans la catégorie « Jeunes en difficulté » et « Cas d'itinérances ».

Il est également résolu d'autoriser :

- D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Forestville à gérer le programme.
- D'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et/ou Mme Dominique Tremblay à signer l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Forestville et l'Office municipal d'habitation de Forestville.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-220712-185**

Il est résolu d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, secrétaire.

Type de permis	Juin		Total janvier à juin	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	0	- \$	2	183 834.00 \$
Branchement l'aqueduc	1	2 000.00 \$	1	2 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	4	61 000.00 \$	5	101 000.00 \$
Démolition	3	- \$	3	- \$
Enseigne	0	- \$	1	12 000.00 \$
Galerie/Perron/Patio	1	1 500.00 \$	2	3 500.00 \$
Général	6	62 500.00 \$	7	72 500.00 \$
Piscine hors terre	3	13 500.00 \$	4	28 500.00 \$
Rénovations / réparations	9	129 000.00 \$	38	4 735 901.00 \$
Total	27	269 500.00 \$	63	5 139 235.00 \$



Ajout de lumières de rues

R-220712-186

CONSIDÉRANT que des lumières de rues doivent être ajoutées pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que certaines lumières sont installées sur les poteaux appartenant à Hydro-Québec et que seuls leurs électriciens sont autorisés à faire l'installation au montant de 440.00 \$, plus taxes applicables, par installation;

Considérant que pour l'installation sur poteau appartenant à la Ville, nous devons engager un électricien qualifié;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'ajouter 8 lumières de rues et d'accepter de payer les frais de raccordement s'y rattachant :

Adresse	Emplacement	Poteau	Coût
30, 12 ^e Rue		HQ-TX45QE	440.00 \$
5 ^e Avenue	Entre la 11 et 12 ^e rue	HQ-DR89R7	440.00 \$
3 ^e Avenue	Près de la borne # 186	HQ-SANS IDENTIFICATION	440.00 \$
5, 3 ^e Avenue		HQ-DYVNH1	440.00 \$
24, 2 ^e Rue		HQ-1GJ47H	440.00 \$
4 ^e Rue	Dans le rondpoint	HQ-1M1DA8	440.00 \$
32, rue Girard	Secteur gravier	HQ-R4NV2N	440.00 \$
10 ^e Avenue	Près de l'intersection 12 ^e rue	Ville	650.00 \$

Projet construction nouvelle rue - Plan et devis et surveillance des travaux

R-220712-187

CONSIDÉRANT QUE les firmes d'ingénierie CIMA+, EMS, STANTEC, TÉTRA TECH et WSP ont été invitées à déposer des soumissions afin de réaliser les plans et devis et la surveillance du projet de construction d'une nouvelle rue – Villa phase 3 en réponse à une invitation faite le 16 et le 21 juin 2022.

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

Firme	Prix	Conformité
STANTEC	84 321,00 \$	Soumission conforme
CIMA+	88 577,80 \$	Soumission non conforme concernant les exigences en surveillance de chantier
EMS	91 750,00 \$	Soumission non conforme concernant des documents administratifs requis
TÉTRA TECH	99 825,00 \$	Soumission conforme

CONSIDÉRANT QUE France Thibault, ingénieure recommande de mandater la firme Stantec;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Stantec à réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du projet de construction d'une nouvelle rue pour la Villa phase 3 au montant de 84 321,00 \$, plus taxes applicables;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de prix incluant toutes les annexes, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE la présente résolution soit transmise aux 5 firmes ayant été invitées.



**Étude préliminaire prolongement d'une nouvelle rue - Mandat
R-220712-188**

CONSIDÉRANT que Villa Forestville - phase 3 est en processus de construction pour 2 immeubles de 6 logements sur la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander une étude préliminaire pour le prolongement du nouveau développement comprenant les 2 immeubles de Villa Forestville et 10 terrains qui seront prêts à la vente;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Considérant qu'une offre de services professionnels en structure et génie civil a été demandée à la firme EMS;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme EMS à réaliser une étude préliminaire pour le prolongement des réseaux d'eau potable, pluvial et sanitaire au montant de 13 080 \$, plus taxes applicables.

Il est également résolu de les mandater à réaliser une estimation, un plan d'ensemble et un rapport pour tout le secteur, à l'intérieur et à l'extérieur du plan présenté, et ce, au montant de 5 730 \$, plus taxes applicables.

**Soumission - Préparation du terrain et pavage dôme à sel
R-220712-189**

Le 17 juin 2022 à 11 h 05, Mme Dominique Tremblay, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de préparation du terrain et du pavage du dôme à sel, en présence de M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics et M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique.

Les soumissions suivantes ont été reçues :

- Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc..... 76 266.59 \$
- Les Excavations A. Savard inc..... 110 129.38 \$

CONSIDÉRANT que la firme EMS a procédé à l'analyse des soumissions et recommande l'acceptation de la plus basse soumission;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse soumission conforme de Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. au montant de 76 266.59 \$, plus taxes applicables.

**Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien - Réfection côte de la 1^{re} Avenue
R-220712-190**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées, dans la demande d'aide financière, concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;



CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon l'option « Estimation détaillée du coût des travaux »;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la Ville de Forestville, M. Jean-Sébastien Painchaud représente cette dernière auprès du Ministère, dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jean-Sébastien Painchaud est dûment autorisé à signer tous les documents ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Mesure de contrôle carrières sablières - Location de caméras
R-220712-191**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2008, un règlement relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et que pour pourvoir à ce fonds, des droits sont exigibles et sont imposés par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que des caméras ont été louées afin d'être en mesure de contrôler les quantités réelles à facturer;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande de prix pour la location de caméras a été effectuée à 2 entreprises et que nous avons reçu les offres suivantes :

Description	Revolt Électrique inc. Contrat 3 ans 6 caméras	Promotek Contrat 1 an 4 caméras
Location	15 839.28 \$	14 328.00 \$
Frais rapport	n/a	6 300.00 \$
Installation	n/a	n/a
Service de ligne cellulaire	n/a	2 400.00 \$
Taux achalandage *	1 159.00 \$	n/a
Total des frais	16 998.28 \$	23 028.00 \$
Frais unique d'installation	2 499.99 \$	3 055.00 \$

*basé sur le tonnage de 2021 – 115 900 tonnes

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet la conclusion d'un contrat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de Revolt Électrique inc. au prix de 16 998.28 \$, plus taxes applicables, et d'autoriser l'installation au prix de 2 499.99 \$, plus taxes applicables.



**Dôme à sel – Honoraires supplémentaires EMS
R-220712-192**

CONSIDÉRANT que la Ville a donné un mandat à la firme EMS à taux horaire pour un budget maximum de 8 750 \$, plus taxes applicables, pour réaliser les plans et devis de construction d'un dôme à sel, et ce, afin de l'assister dans les étapes de demande de soumission à des entrepreneurs, pour vérifier les dessins d'atelier, etc.

CONSIDÉRANT que des activités supplémentaires ont été demandées, soit de préparer un mandat d'étude géotechnique, d'ajouter le volet génie civil, de préparer les plans et devis d'un 2^e appel d'offres correspondant à la préparation du terrain et le pavage en sus de la fourniture et l'installation du dôme, l'ajout d'une porte, etc.

CONSIDÉRANT que les coûts de construction de ce projet d'après les soumissions reçues pour les 2 lots sont de 251 848 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que EMS a fait une demande de budget supplémentaire de 9 500 \$ dans un courriel du 4 juillet 2022 ;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser un budget supplémentaire maximum de 9 500 \$ et d'autoriser le paiement à la firme EMS afin de terminer l'accompagnement technique pendant la réalisation des travaux, et ce, à taux horaire comme le premier mandat.

**Réfection de la piscine - Mandat FNX innov
R-220712-193**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux à la piscine municipale dont la démolition et le réaménagement du contour de la piscine et des trottoirs, la démolition de la pataugeoire existante, l'éclairage et l'aménagement du stationnement, etc.;

CONSIDÉRANT que pour effectuer les travaux, la conception de plans et devis est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de service de FNX innov du 7 juillet 2002, au prix de 20 785.00 \$, plus taxes applicables afin de réaliser la conception des plans et devis pour la réfection de la piscine municipale.

**Approbation et paiement des comptes
R-220712-194**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;



Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	301 359.08 \$
Comptes payés par chèques	370 142.56 \$
Comptes à payer	62 974.14 \$
Total	734 475.78 \$

Rapport financier mensuel

R-220712-195

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 30 juin 2022 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2022							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 JUIN		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	6 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	514 680 \$	513 982 \$	947 300 \$	948 929 \$	54%	54%	50%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	639 131 \$	664 999 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	50%	50%	50%
TRANSPORT ROUTIER	808 368 \$	885 213 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	47%	51%	50%
HYGIÈNE DU MILIEU	405 573 \$	426 064 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	31%	41%	50%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	0%	50%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	150 271 \$	156 227 \$	577 600 \$	671 400 \$	26%	23%	50%
LOISIRS & CULTURE	376 588 \$	483 171 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	37%	48%	50%
FRAIS DE FINANCEMENT	257 549 \$	172 219 \$	539 000 \$	499 600 \$	48%	34%	50%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	504 160 \$	1 543 736 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	4%	12%	50%
TOTAL DES DÉPENSES	3 656 320 \$	4 845 610 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	19%	24%	50%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-220712-196

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 7 juillet 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	17-06-2022	Les Excavations A. Savard inc.	Gravelage rang Paul-Baie (entre le 650 et le 679)	13 000 \$
B.	04-07-2022	Stelem	Restauration de 11 bornes d'incendie	6 610 \$
C.	06-07-2022	Jean Roy, arp-géo.	Travaux arpentage 1 ^{re} Avenue	6 691 \$
D.	07-07-2022	Geniarp	Surveillance en arpentage aéroport	17 280 \$



**Taux d'intérêt et pénalités sur tous les comptes en souffrance
R-220712-197**

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté des résolutions afin de fixer un taux d'intérêt à 6 % et un taux de pénalité de 10 % sur tous les comptes en souffrances;

CONSIDÉRANT que l'article 250.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale stipule que le taux de pénalité ne doit pas excéder 5 % par année;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de fixer sur tous les comptes en souffrances, un taux d'intérêt à 11 % et un taux de pénalités à 5 %.

**Marges de crédit temporaire - Projet de réfection de l'aéroport et du quai
R-220712-198**

CONSIDÉRANT que l'article 567.1 de la Loi des cités et villes permet au conseil municipal de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que les règlements # 2021-298 et # 2022-306 ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'autoriser le conseil municipal à emprunter une somme de 4 280 000 \$ pour la réfection de l'aéroport;

CONSIDÉRANT que les règlements # 2021-294 et # 2022-307 ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'autoriser le conseil municipal à emprunter une somme de 12 900 000 \$ pour la réfection du quai;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de demander à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord de contracter, pour et au nom de la Ville de Forestville, 2 marges de crédit distinctes pour les projets de réfection de l'aéroport et du quai et d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires.

Autorisation de déplacements

R-220712-199

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser les déplacements suivants :

Forum de l'action bénévole du Québec | 14 et 15 septembre | Sept-Iles

- **Mme Gina Foster, directrice des loisirs**
- **Mme Cynthia Lavoie, technicienne en loisirs**

Pour le prochain sujet le Club de Golf le Méandre a fait une demande d'aide financière, le conseiller M. Carol Girard quitte la réunion à 19 h 52 puisqu'il est directeur général du Golf.



Aide financière

R-220712-200

CONSIDÉRANT que Golf le Méandre a fait une demande annuelle d'aide financière pour les activités des jeunes et des aînés;

CONSIDÉRANT que M. Carol Girard, conseiller s'est absenté lors de la prise de décision étant directeur général de Golf le Méandre;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Golf le Méandre	Activités pour les jeunes et aînés	4 000 \$

Le conseiller M. Carol Girard est de retour à 19 h 53.

Démolition immeuble désaffecté

R-220712-201

CONSIDÉRANT que la maison mobile située au 87, rue Vincent est non habitée depuis plusieurs mois et cause des problèmes de sécurité et de salubrité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la démolition de la maison mobile;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Tremblay, Bois, avocats à prendre les mesures légales afin d'autoriser la démolition de la maison mobile située au 87, rue Vincent.

Engagement pompiers temps partiel

R-220712-202

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du Service des incendies et de procéder à l'engagement des pompiers suivants :

Nom	Division
William Pettinella	Forestville
Pascal Gariépy	Longue-Rive

Engagement pompier permanent

R-220712-203

Il est résolu d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'engagement de M. Gabriel Prado à titre de pompier permanent, dont la date de référence est fixée au 18 juillet 2022.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale à signer le contrat à intervenir dont les modalités suivantes y seront inscrites :

- Salaire annuel
- Congés fériés, sociaux, maladie;
- Vacances;
- Période de probation;
- Etc.



Adoption du règlement # 2022-305

R-220712-204

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est régie par la *Loi sur les cités et villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage # 2009-236 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de la Loi, modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'apporter certaines mises à jour et des ajustements à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mai 2022 et que le 1^{er} projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a été tenue le 14 juin et qu'aucun commentaire n'a été formulé;

CONSIDÉRANT que le 2^e projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié mentionnant que les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pouvaient faire la demande, avant le 11 juillet, et qu'aucune signature n'a fait l'objet d'une demande.

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-305 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur, et ce, tel que présenté.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 20 h 15 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.